Léaz : 23 décembre 1825 : Eglise : Délabrement total.

Extrait du régistre des délibérations de la Commune de Leaz.

L'an mil huit cent vingt cinq et le vingt trois du mois de Décembre, le Conseil municipal de la Commune de Leaz convoqué extraordinairement avec l'autorisation de Monsieur le Sous-préfet en date du quinze novembre mil huit cent vingt cinq s'est réuni ce jourd'huy sous la présidence du Maire, les membres présents étoient jaque Bertellier jaque Chevarrand Amand Favre jean Marie Belmond Louis Pochat Louis Vairat jean Marie Reivond pierre Paisin jaque Montagnier ; après leur avoir fait lecture de la lettre de Monsieur le Sous préfet ci dessus rapellée, Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que l'église de la Commune étoit dans un état de délabrement total que notamment la charpente du toit et le toit lui même étoient pourris et tellement dégradés, qu'on avoit lieu de craindre qu'ils ne pussent résister au mauvais tems de l'hiver, que déjà la voute étoit endommagée sur divers points par suite de la détérioration de sa toiture, que les murs extérieurs entièrement dégarnis menaçoient ruine, que le clocher ou cequi en tenoit lieu étoit découvert par suite de vétusté de la toiture, que la petite cloche qui y étoit suspendue étoit cassée, il ne restoit plus de moyen de faire connoitre aux habitants l'heure des offices, qu'il étoit urgent de faire ces réparations si on vouloit éviter la perte de l'édifice entier.

L'assemblée s'est immédiatement occupée de l'objet

soumis à sa délibération. Les faits qui ont été exposés par
Monsieur Le Maire étant connus de chacun des membres
du Conseil, tous ont déclaré, qu'il était de la dernière urgence
de faire les réparations nécessaires et telles qu'elles sont
indiquées dans le plan et le devis estimatif déposés sur
le Bureau, mais le Conseil voit avec douleur qu'il n'existe
aucun fond dans cette Commune pour subvenir à cette dépense,
attendu qu'elle n'a que fort peu de revenus, les quels ne suffi-
sent pas pour le payement des contributions dont elle est chargée,
ainsi que cela résulte du Budjet de cette année et que d'un autre
côté, la contestation qui a pris naissance entre des habitants
de Lean et Cressin et la section de Longeray sur la propriété
des bois communaux, leur ôte tout moyen de se procurer des
fonds en obtenant la vente d'une partie de ses bois, ce qu'elle
ne pourrait obtenir dans l'état des choses jusqu'à ce qu'il
intervienne la décision des tribunaux ce qui est encore
éloigné, les formalités préliminaires n'ayant pas été
encore remplies. Dans ces circonstances le Conseil muni-
cipal a été unanimement d'avis d'avoir recours au gouver-
nement et vu la nécessité pressante où se trouve
la Commune de le supplier d'accorder des fonds
pour subvenir aux dépenses que nécessiteront les réparations
à faire à son église, qu'extrait de la présente serait transmise
mise à Monsieur Le Sous-préfet avec le plan

et Le Devis estimatif et ont tous Les membres signés
La présente à Lexception De Louis Pochet illitéré
Veyrat Paisin Bertellier Belmond Reynoud Jaume
Montagnié jacque Chenavard. Blanc maire

Pour Copie conforme à Loriginal

Blanc
maire

MAIRIE DE LÉAZ
(DÉPARTEMENT DE L'AIN)